La formation des prépositions complexes : grammaticalisation ou lexicalisation ?

Benjamin Fagard, Walter de Mulder

▶ **To cite this version:**

Benjamin Fagard, Walter de Mulder. La formation des prépositions complexes : grammaticalisation ou lexicalisation ?. Langue française, 2007, 156, pp.9-29. halshs-01241985

HAL Id: halshs-01241985
https://shs.hal.science/halshs-01241985

Submitted on 11 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La formation des prépositions complexes :

grammaticalisation ou lexicalisation ?

Benjamin Fagard (Université Paris 7 – Lattice)
Walter De Mulder (Université d'Anvers)

0 Introduction

Dans le cadre d'une réflexion plus large sur les phénomènes de lexicalisation et de grammaticalisation[1], nous nous pencherons ici sur le cas des prépositions complexes[2], afin de déterminer, dans un premier temps, s'il s'agit de structures figées. Dans un deuxième temps, nous étudierons la nature du figement (lorsqu'il a lieu) et les processus impliqués dans cette évolution. Nous avons pour cela analysé un grand nombre de constructions de type {Préposition (+ article) + Base + Préposition}[3], en ancien et moyen français, à partir d'un corpus constitué des bases BFM, BTMF et Frantext ; nous illustrerons notre propos par quelques-unes d'entre elles, dont nous avons suivi l'évolution jusqu'en français moderne.

Dans une première partie, nous présenterons les arguments traditionnellement avancés pour nier le statut de préposition – et même de constructions figées – aux locutions prépositionnelles. Nous montrerons cependant, en reprenant entre autres les arguments de Hoffmann (2005) et Cifuentes-Honrubia (2003), qu'on doit considérer au moins un sous-ensemble de ces constructions comme constituant une catégorie semi-figée, présentant une affinité importante avec les prépositions simples ; nous appellerons les membres de cette catégorie « prépositions complexes », posant en diachronie une évolution [locution prépositionnelle > préposition complexe > préposition simple (> préposition fonctionnelle)].

Dans une seconde partie, nous définirons le statut et le fonctionnement de ces prépositions complexes, en particulier en ancien et moyen français. Nous verrons dans quelle mesure elles présentent un comportement proche de celui des prépositions simples, dont elles partagent les emplois.

Nous analyserons dans une troisième partie les modalités de figement de ces constructions en diachronie : vitesse de figement, importance de la variation et de la liberté syntaxique, de l'évolution sémantique (opacification), nombre de constructions concernées.

---

[1] Il s'agit d'un projet ILF, « Lexicalisation et grammaticalisation », dirigé par Sophie Prévost (Lattice – CNRS).

[2] Nous utilisons le terme de *préposition complexe* pour désigner les constructions présentant un certain degré de figement, celui de *locution prépositionnelle* pour les constructions non figées ayant la même structure.

[3] Nous nous limiterons dans cet article aux constructions du type {Préposition (+ déterminant) + Base + Préposition}, laissant de côté les constructions Adv+Prep ou Prep+Prep comme *jusqu'à* ou *près de*, qui sont probablement toutes à ranger dans la catégorie des « prépositions complexes » ; par ailleurs, la « Base » en question est généralement nominale.

Enfin, dans une quatrième et dernière partie, nous proposerons une analyse théorique des phénomènes en jeu dans cette évolution : quelle est la part de la lexicalisation, et quelle est celle de la grammaticalisation ? Y a-t-il lieu même de parler de grammaticalisation ?

0 Problématique : existe-t-il des prépositions complexes ?

Certains auteurs excluent l'existence d'une catégorie de « prépositions complexes », éléments figés et employés de la même manière que les prépositions simples. On trouve effectivement un certain nombre d'arguments qui vont dans ce sens, en synchronie et en diachronie, et que nous reprenons ci-dessous afin de montrer leur validité et leurs limites.

En synchronie, Seppänen & al (1994) montrent par exemple que ces constructions admettent des transformations que ne permettent pas les prépositions. Ainsi, on peut opérer l'extraction d'une partie de la construction (*fronting*) :

(1) **Of** which proposal do they seem **in favour** ?

En français, les seules transformations permises concernent le remplacement du complément du nom inclus dans le syntagme prépositionnel par un déterminant démonstratif ou possessif (*sous ce prétexte, à ma/ta/sa hauteur*) ou par un adjectif interrogatif (*sous quel prétexte*) (voir Melis 2003 : 111). On peut également coordonner deux régimes de la construction en ne répétant qu'une partie de cette dernière :

(2) Your answer has nothing **in common with** the questions or **with** the issue at hand.
Je travaille **à l'aide de** jeux de rôles et **de** Gestalt-thérapie (Google)
Il avait beaucoup **en commun avec** Ibn ʻAbbâd et **avec** Ahmad (Google).

On peut reprendre une partie de la construction, avec ellipse :

(3) **In the light of** what you've said, I agree to the changes. – **Of** what I've said ! Don't put the onus on me !

Enfin, on peut introduire des éléments au sein de la construction (*interpolation*) :

(4) **In view**, we feel, **of** what has come to light, a decision on this matter should be postponed.
Ceci est **en rapport**, je crois, **avec** la note clé (Google).

Ces arguments ne s'appliquent toutefois pas de la même façon à toutes les prépositions complexes. Il faut déjà remarquer qu'une transformation du type de (1) n'est pas possible en français moderne :

(5) ***De** quel accord sont-ils **en faveur** ?

De même, il nous semble qu'il n'est pas évident de trouver en français un exemple d'ellipse du genre :

(6) **A la lumière de** ce que tu as dit, je serais plutôt hésitant. ??De ce que j'ai dit ! Il ne faut pas me passer toute la responsabilité !

Quant à la possibilité d'intercaler des éléments entre le nom et la préposition finale, il faudrait confronter les arguments de Seppänen & al (1994) à des données de corpus, comme l'a fait Hoffmann (2005)[4]. Cet auteur a montré que le dernier argument, concernant la possibilité de répéter la préposition finale sans qu'on soit obligé de répéter également le reste de la préposition complexe n'est pas décisif en anglais : il faut en effet comparer ce type de répétition aux exemples où la préposition finale n'est pas répétée et à ceux où l'ensemble de la structure est répétée. Il en ressort, au moins pour l'anglais, que la répétition « partielle » n'est certainement pas le type de répétition le plus courant (Hoffmann 2005 : 37). Puisque nous ne disposons pas de données statistiques comparables pour le français, nous nous contentons de noter avec Adler (2001 : 162) que la répétition partielle du syntagme prépositionnel pourrait aussi s'expliquer par le fait que la deuxième préposition « a un statut autonome et (…) n'est pas une partie intégrante de la locution ». En d'autres termes, ce ne sont pas les constructions *à cause de, au lieu de* et *en dépit de* qui sont figées, mais les groupes *à cause, au lieu* et *en dépit*.

D'autre part, d'un point de vue prosodique, il faut noter que l'on trouve des pauses bien plus souvent avant ou après la préposition complexe qu'au sein de la construction – « in the overwhelming number of cases, complex prepositions are not interrupted by filled pauses » (Hoffmann 2005 : 46), ce qui va bien dans le sens d'une unité de ces constructions.

A notre avis, les arguments avancés par Seppänen & al (1994) ne permettent donc pas de conclure qu'il n'existe pas de prépositions complexes ; ils montrent plutôt que les expressions concernées sont hétérogènes et qu'elles ne font peut-être pas à titre égal partie de la classe des prépositions – ou des prépositions complexes. Il s'agit plutôt d'un continuum allant de constructions syntaxiques libres à des unités lexicales figées (Melis 2003 : 114).

D'autres arguments peuvent être invoqués : en premier lieu la fréquence, les constructions complexes en question étant nettement moins fréquentes que la majorité des prépositions simples, mais ce n'est pas vrai pour certaines prépositions simples grammaticalisées en AF

[4] On remarquera cependant que l'argument de Hoffmann est discutable ; ainsi, on conviendra que l'acceptabilité de (i) ne permet pas certes de conclure que le nom et l'adjectif ne font pas partie du même syntagme.
(i) *Définir et formuler la doctrine des Eglises baptistes est une gageure, une tâche* ***pour ainsi dire*** *impossible*.
Mais cela n'invalide pas totalement le test de Seppänen et al., qui à remettre en question le statut *lexical* des prépositions complexes, non leur statut de *syntagme*.

(ou peu avant) comme *coste*, *lez*, ou peu usitées, comme *jouste*. En second lieu l'hétérogénéité de ces constructions, mise en avant par Gross (2006) : on trouve en effet des « locutions prépositionnelles » construites selon des schémas très divers, en ancien français comme en français moderne, et dont le seul point commun est, à la limite, qu'elles sont complexes et employées distributionnellement de manière comparable à une préposition.[5] On trouve diverses marques de cette hétérogénéité : pour ne donner que quelques exemples, en ancien français, on peut noter la présence ou absence de l'article pour une même construction (*a/au chief de*), la variation des prépositions apparaissant dans la construction (*a/du costé de*), la présence ou l'absence de ces prépositions (*encoste* (*de*)).[6] Or cette nature hétérogène n'est pas propre aux prépositions complexes : la classe des prépositions simples est elle aussi hétérogène (du point de vue de sa formation), car il s'agit bien d'une classe ouverte, comme le rappelle Melis (2003 : 105-106), et que la langue a créé et crée encore des prépositions nouvelles à partir de sources diverses : des prépositions (*de*), des adverbes ou particules (*sur*), des noms (*chez*), des verbes (*hormis*, *excepté*), etc. Provenant d'origines diverses, tous ces éléments doivent s'intégrer à la classe des prépositions en se rapprochant des membres prototypiques de celle-ci (Di Meola 2000). Dans la section suivante, nous présenterons cette idée d'une façon plus développée et nous nous demanderons si les prépositions complexes connaissent une évolution comparable.

1 Comment définir la catégorie ?

Comme il a déjà été noté ci-dessus, la catégorie des prépositions simples est hétérogène : elle comporte des éléments d'horizons divers qui acquièrent progressivement les caractéristiques distinctives de la catégorie, mais ne les manifestent pas tous au même degré, entre autres parce qu'ils en sont à des stades différents de l'évolution. S'il existe des prépositions complexes, il faut s'attendre à retrouver la même démarche de « prototypicalisation » (Di Meola 2000 : 140)[7] ; elles pourront plus ou moins être considérées comme des prépositions en

[5] « Comparable », et non « identique ». Melis (2003 : 112-114) note à ce propos que, dans beaucoup de contextes, la préposition complexe n'est pas tout à fait équivalente à la préposition simple (Melis 2003 : 112-114).

[6] Pour le français moderne, voir e.a. Melis (2003 : 107-112).

[7] En fait, prépositions complexes et prépositions simples font vraisemblablement partie d'une même chaîne de grammaticalisation. Lehmann (1985 : 304) décrit ainsi une chaîne qui mène des noms relationnels aux affixes marquant le cas, qui comprend les « adpositions secondaires » et les « adpositions primaires » : noms relationnels > adpositions secondaires > adpositions primaires > affixes casuels agglutinatifs > affixes casuels fusionnels. Les adpositions secondaires peuvent être simples, mais sont le plus souvent plurisyllabiques et polymorphes, elles peuvent s'employer de façon intransitive et expriment des relations concrètes plutôt que grammaticales ; les adpositions primaires, par contre, sont simples et monomorphémiques, ne peuvent s'employer de façon intransitive et expriment plutôt des relations grammaticales. Il est clair que les prépositions complexes sont à ranger avec les premières et les prépositions primaires avec les secondes.

fonction du degré avec lequel elles manifestent les caractéristiques définitoires des prépositions « typiques », c'est-à-dire, selon Melis (2003 : 105), les prépositions simples (i.e. inanalysables) suivantes :

(7) à, après, avant, avec, chez, contre, dans, de, depuis, derrière, dès, devant, en, entre, envers, hors, jusque, par, parmi, pendant, pour, sans, selon, sous, sur, vers.

Seraient par contre des prépositions moins centrales, une série de prépositions d'origine verbale (voir Grevisse-Goosse 1993) :

(8) concernant, durant, moyennant, nonobstant, suivant, touchant, attendu, excepté, passé, supposé.

Quelles sont les caractéristiques des prépositions « typiques » ? Lors d'une discussion des propriétés habituellement attribuées aux prépositions, Melis (2003) retient les propriétés syntaxiques suivantes :

- La préposition est la tête du syntagme prépositionnel et sélectionne un complément dont elle détermine la construction. A l'opposé de ce qui est parfois avancé, ce complément n'est pas nécessairement un groupe nominal ; dans certains cas, il connaît même une réalisation zéro. Cette caractéristique n'est toutefois pas nécessaire : certaines prépositions ne présentent pas la propriété de sélection (*sauf*, *excepté*)[8] (Melis 2003 : 26). Il est évident que les locutions prépositionnelles et les prépositions complexes manifestent cette caractéristique. Il faudra toutefois distinguer les deux types d'expressions (cf. note 2), comme il ressort des exemples suivants : dans (10), le syntagme nominal est plutôt complément des noms *lieu* et *bord*, alors que dans (11), il est complément des prépositions complexes *au bord de* et *au lieu de* :

(9) La voiture a heurté un obstacle ; l'expert pense **au bord de** la rue (qui était un peu surélevé).

Elle viendra **au lieu du** rendez-vous.

(10) Ils sont assis **au bord de** la route.

Elle viendra **au lieu du** président.

(exemples empruntés à Melis 2003 : 109)

[8] Il existe également des prépositions et des constructions prépositionnelles avec deux arguments, comme *coup sur coup, mot sur mot*, etc. De ce point de vue, certaines prépositions se rapprochent des coordonnants ; tel serait le cas de la préposition *avec* dans l'exemple suivant : *Le murmure des sources avec le hennissement des licornes se mêlent à leurs voix* (Flaubert, cité par Melis 2003 : 23). Les prépositions sont néanmoins différentes des coordonnants puisqu'elles subordonnent et catégorisent (Melis 2003 : 42).

Comme le note Melis (2003 : 113), la préposition complexe peut imposer des restrictions de sélection propres, différentes de celles du nom qu'elle comporte, comme il ressort des exemples suivants :

(11) Il est **au bord de** la dépression.

(12) *Il est difficile de reconnaître **le bord de** la dépression.

Mais le même auteur note que cela n'est pas toujours le cas, comme le montre le nom *sommet* et la préposition complexe *au sommet de*, qui admettent tous les deux aussi bien des noms abstraits que des noms concrets (*au sommet de la montagne*, *au sommet de la puissance*).[9]

- La préposition est nécessaire pour intégrer un constituant de la phrase à la structure de la phrase matrice, du syntagme verbal, d'un syntagme adjectif ou d'un syntagme nominal. Si cette propriété est valable pour la plupart des prépositions, celles-ci peuvent introduire des compléments accessoires de la phrase ou du groupe verbal, mais aussi des compléments essentiels du verbe et de l'adjectif et, dans le groupe nominal, des adjoints post-nominaux (Melis 2003 : 41).[10] On notera alors que les prépositions complexes, qui manifestent aussi cette propriété-ci, ont tendance à introduire plutôt des compléments adverbiaux (de lieu, de temps, de manière, d'accompagnement, etc.), et qu'elles ne sont pas portées à devenir « incolores » et à être employées pour introduire des compléments essentiels (indirects) du verbe, sans doute parce que leur charge sémantique est trop forte, à cause de la présence d'éléments lexicaux (voir Borillo 2002 : 144).[11] Tout dépend pourtant de la façon dont on définit le complément indirect du verbe : si on accepte par exemple que *pour*, *autour* et *vers* introduisent un objet indirect dans *voter pour le candidat de l'opposition*, *il tourne autour de la place*, et *s'avancer vers la tribune* (Riegel, Pellat et Rioul 2001 : 223), on peut se demander si on ne peut pas en dire autant des prépositions complexes qui pourraient remplacer les prépositions simples dans ce contexte :

[9] Melis (2003 : 114) note que les prépositions complexes permettent également des compléments zéro, qui peuvent alors, dans la plupart des cas, être récupérés à partir du contexte : *Il habite à côté de l'église* / *Il habite à côté*.

[10] Pour une analyse plus précise, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à Melis (2003 : 27-33). Ces distinctions sont aussi à l'origine de la distinction entre prépositions lexicales et non lexicales ou fonctionnelles (cf. Rauh 1993).

[11] Notons toutefois que tout dépend de la façon dont on définit le complément indirect du verbe : si on accepte par exemple que *pour*, *autour* et *vers* introduisent un objet indirect dans *voter pour le candidat de l'opposition*, *il tourne autour de la place*, et *s'avancer vers la tribune* (Riegel, Pellat et Rioul 2001 : 223).

(13) Le PS, les Verts et d'autres listes écologistes ont appelé à voter **en faveur du** candidat communiste. (Google)

(14) Elle tourne **le long de** la montagne, cette route, et arrive enfin dans la ville fort originale, fort colorée et fort malpropre (Maupassant, Google)

(15) Amour commença donc à s'avancer **en direction de** la maison.

Di Meola (2000 : 146) propose en outre les propriétés morphologiques suivantes :

- **La brièveté** : les prépositions prototypiques (sous 8) ne comptent qu'une ou deux syllabes. On constate une certaine tendance au raccourcissement pour les prépositions complexes, comme le montrent des exemples comme *du côté de* > *du côté* > *côté* ; il n'empêche qu'aussi longtemps que la préposition garde sa forme « plus longue », elle est, pour cette raison même, moins prototypique.

- **La différence synchronique** par rapport à des structures formellement ou fonctionnellement liées : les prépositions prototypiques comme *à, de, en, sur, dans* ne ressemblent d'aucune façon à d'autres structures de la langue.[12] Quant aux prépositions complexes, on notera qu'elles peuvent avoir la même forme que les constructions syntaxiques à partir desquelles elles se développent (voir par exemple *au lieu de, au bord de* cités ci-dessus), mais qu'elles tendent aussi à se démarquer par rapport aux éléments existant par ailleurs dans la langue. Melis (2003 : 112) note ainsi que *à l'insu de* et *à l'instar de* comportent des noms qui ne sont pas employés ailleurs et que, dans d'autres cas, le nom existe, mais qu'il est rare (*en guise de*), archaïque (*en dépit de*), ou bien qu'il ne s'emploie pas de la même façon que dans les autres contextes où on le trouve (*à la disposition de*). On notera également l'absence de déterminant, qui, pour certaines prépositions complexes (*à côté de*), n'est pas conforme aux règles syntaxiques.[13]
- **L'invariabilité** : si les prépositions prototypiques sont invariables, certaines prépositions complexes permettent des variations formelles :
    - certaines prépositions complexes admettent l'insertion d'un adjectif (*aux environs **immédiats** de, au point **précis** de*), d'autres pas (**à l'opposé **exact** de*) ;

[12] Ce serait là un critère permettant de considérer ces prépositions comme plus prototypiques que des prépositions comme *envers*, où l'on peut encore reconnaître une forme de composition.

[13] L'absence de déterminant dans les prépositions formées à l'aide de *en* (*en cours de*, …) est évidemment moins exceptionnelle (voir Melis 2003 : 110).

- certaines prépositions admettent des variations, par exemple en ce qui concerne la préposition initiale (***au*** *dessous de* / ***en*** *dessous de*, ***à*** *l'aide de* / ***avec*** *l'aide de*, **de** crainte de / ***par*** *crainte de*) ou les déterminants (après les transformations mentionnées ci-dessus) : *sous (le) prétexte de, à (la) hauteur de*.

Comme le note également Melis (2003 : 111), à qui nous avons emprunté les exemples cités ci-dessus, les prépositions complexes ont donc divers degrés de figement et se présentent comme un continuum, allant des moins grammaticalisées et plus périphériques, qui sont moins figées, aux plus figées, qui sont aussi plus grammaticalisées et prototypiques.

Di Meola (2003) mentionne encore une propriété sémantique caractéristique des prépositions prototypiques, à savoir leur large polysémie. C'est là un autre facteur permettant de considérer que des prépositions comme *à, de, en, sur, dans, pour* etc. sont plus prototypiques que d'autres qui sont également mentionnées en (8), mais qui ne manifestent pas le même degré de polysémie, comme *envers* ou *pendant*. On notera d'ailleurs que ces prépositions sont elles aussi encore plus ou moins transparentes, et qu'elles manifestent dans un moindre degré une autre caractéristique des prépositions prototypiques, à savoir l'opacité. Cette caractéristique permet de nouveau de montrer que les prépositions complexes forment un continuum, allant cette fois des plus transparentes, où le sens est encore pleinement compositionnel (*aux environs de*, etc.) à celles où le sens est moins transparent et donc plus opaque, comme celles qui comportent des noms ayant par ailleurs disparu de la langue, ou celles qui ont développé un sens plus figuré que l'emploi pleinement lexical du nom de départ (*au pied de*, etc.).

Dans la section suivante, nous proposerons une catégorisation des prépositions complexes basée sur leur degré de figement, qui ne dépend qu'en partie de leur formation[14] – certaines formations facilitent le figement (e.g. une préposition complexe formée sur un Nom de localisation interne (NLI) a davantage tendance à se grammaticaliser, et se grammaticalise plus vite), mais ce n'est pas toujours le cas.

[14] Osuna (1991 : 81-85) propose une partition des constructions traditionnellement appelées « locutions prépositionnelles » en espagnol, qui est plutôt basée sur la façon dont celles-ci sont formées. Il considère qu'il y a deux sous-catégories, les constructions du type *en el interior de* (avec deux prépositions complexes et éventuellement l'article, mais surtout un nom qui renvoie à un référent), et les constructions du type *junto a*, seules véritables prépositions (où le noyau de la construction ne peut avoir de référent). Pour un classement comparable des prépositions complexes françaises, voir Borillo (2000 : 258) et Melis (2003 : 107-108).

2 Formation des prépositions complexes, en diachronie

Nous présentons dans cette partie une vue d'ensemble de la classe des prépositions complexes en ancien et moyen français. Nous proposerons une typologie de ces constructions en fonction de leur formation, et nous présenterons les principaux critères de figement retenus pour ce travail, avant de donner un inventaire préliminaire des prépositions complexes de la langue médiévale.

3.1. typologie des constructions

Les locutions prépositionnelles, c'est-à-dire les constructions (au moins partiellement) figées et qui équivalent, d'un point de vue distributionnel, à une préposition simple, sont relativement nombreuses en ancien et moyen français. Mais, surtout, elles peuvent être formées sur des schémas très divers, comme dans d'autres langues comportant une telle « catégorie » : cf. au moins pour l'allemand Di Meola (2000 : 102-130), pour l'anglais Hoffmann (2005) et pour l'espagnol Cifuentes-Honrubia (2003). Borillo (2000 : 258) note pour les locutions prépositionnelles à base nominale du français moderne quatre schémas de construction que nous énumérons en allant du moins fréquent (moins d'une dizaine de constructions pour les schémas 1 et 2) au plus fréquent (plus de quarante pour le schéma 3, plus de cent « candidats » pour le schéma 4) : 1. N + *à/de* (*face à, dos à, vis-à-vis de*), 2. Det N *de* (*le long de*...), 3. P N *de* (*à flanc de*...), 4. P Det N *de* (*au bout de*). Ces constructions existaient déjà en ancien et moyen français (voir tableau 1 ci-dessous), mais elles semblent nettement moins nombreuses, d'après notre étude sur corpus.

base	nominale	adverbiale	verbale	prépositionnelle	autres
avec $prep_1$	*en som, par som, en mi, par mi, a val, a mont, contre val, contre mont, de part…*	*par desus, par desoz*		*de par (réinterprétation de de part), par devers, par dejouste, par decoste…*	*a tot*
avec $prep_1$ et article					
avec $prep_1$, article et $prep_2$	*au res de, en leu de, au tor de, au lonc de, au chief de*	*au desus de, au desor de, aupres de*	*au departir de*		
avec $prep_1$ et $prep_2$	*par reson de, en guise de, par cause de, a chief de*	*en sus de, en plus de, en mains de*			*par tot de, par trop de, de ça de, de là de*

avec $prep_2$		*fors de, res a, pres de*		*trosqu'a, tresqu'a, jusqu'a, desqu'a, dusqu'a*	
autres formations	*mal gré*			*trosque, tresque, jusque, desque*	

Tableau 1 : typologie des constructions prépositionnelles complexes en ancien et moyen français

On notera, à propos de ce tableau, que certaines cases sont vides, et d'autres peu remplies, parce qu'il s'agit de constructions rares ou inexistantes : les locutions prépositionnelles formées sur une base verbale ou adjectivale sont rares, de même que celles ne comportant pas de $prep_2$. D'autres au contraire sont très fréquentes, en particulier les constructions que nous avons décidé d'étudier dans cet article, à savoir {Préposition (+ article) + Nom/Adverbe + Préposition}.

3.1. Les critères de figement

3.2.1. Sélection des critères

En ce qui concerne les critères de figement nous reprenons en grande partie la distinction que fait Adler (2001 : 161-162) entre deux séries de tests, les uns permettant d'obtenir des informations sur le degré de figement des locutions, les autres n'apportant rien. Nous renonçons donc à un certain nombre de tests (insertion, effacement de la deuxième préposition), qui ne permettent pas de juger du degré de grammaticalisation ou de figement des locutions prépositionnelles, car toutes les locutions prépositionnelles se comportent ainsi, même les plus figées.

A l'inverse, nous retenons les tests et les critères suivants. La **fréquence** nous semble fondamentale (Di Meola 2000 : 107), même si Hoffmann (2005 : 152-154) a observé sur corpus le caractère figé de certaines constructions peu fréquentes, qu'il explique par la notion de « grammaticalisation par analogie ». Evidemment, la fréquence est un des résultats du figement, puisqu'une construction figée, étant donné qu'elle élimine les variantes préalablement existantes, devient automatiquement plus fréquente. Elle est, toutefois, aussi un des moteurs du figement : devenant plus fréquente, une construction a davantage tendance à revenir systématiquement sous la même forme, à être moins facilement modifiable. Nous avons donc considéré la fréquence dans notre corpus des constructions retenues comme un des indices de leur statut plus ou moins grammatical ou figé.

La présence ou l'absence de l'**article** est un autre critère de figement. Les constructions les moins figées sont celles qui peuvent apparaître soit avec l'article, soit sans : la possibilité de

variation est à elle seule un indice clair de figement moindre. Quant aux autres constructions, celles qui apparaissent toujours avec l'article, ou toujours sans, il n'est pas sûr que les plus figées soient toujours celles qui ne comportent pas l'article, dans la mesure où les constructions formées avec un NLI, qui sont les plus figées si l'on se fie aux autres critères (fréquence, coordination, pluralisation, modification, sémantisme), sont pour la plupart formées avec un article. On considèrera plutôt que, pour une construction donnée, l'évolution de {Préposition + article + Base + Préposition} à {Préposition + Base + Préposition} est un indice de figement. Nous noterons, toutefois, avec Adler (2001), que ces tests ne sont pas valables pour toutes les constructions, et qu'on doit juger du bien-fondé de leurs applications au cas par cas ; ainsi, le fait qu'on puisse dire *à la disposition de* mais non *aux dispositions de* n'est pas lié au degré de figement de cette construction mais à la nature du nom *disposition*, nom abstrait, donc difficilement utilisable au pluriel (du moins avec le même sens : *la disposition* « agencement, état d'esprit » est différent de *les dispositions* « préparations, arrangements ») (Adler 2001 : 166). Il ne faut retenir que les résultats négatifs « non motivés » aux tests énoncés plus haut.

Nous incluons dans ce critère le test du **remplacement** de l'article par d'autres formes (*ce, quel, son/sa*), qui lui indique toujours un degré de figement moindre par rapport à l'absence de variation.

Les trois critères suivants, **modification adjectivale**, **reprise** par *celui* ou **pluralisation**, concernent plutôt le noyau. Commençons par la possibilité de **modification** de la base par l'insertion d'adjectifs : elle constitue un paramètre net de figement moindre, puisqu'elle indique clairement que la construction n'est pas lexicalisée. On notera avec Di Meola (2000 : 105) que ce critère n'est pas discret, dans la mesure où certaines constructions autorisent l'insertion de certains éléments seulement (*im weiteren / bisherigen / ?längeren / ??ungestörten* ***Verlauf*** *der Verhandlungen*). La **pluralisation** est également un critère de figement, qui est cependant nettement plus difficile à appliquer en AF, dans la mesure où très peu de constructions (quels que soient leur fréquence et leur degré de figement par ailleurs) sont attestées avec la base au singulier **et** au pluriel.

Nous retenons en outre quelques autres tests ou critères déjà cités ci-dessus. D'abord la possibilité de **coordination** avec une préposition simple (*devant X et à côté de Y*), qui permet de conclure qu'une construction équivaut bien, distributionnellement, à une préposition simple (Di Meola 2000 : 103). Nous retenons aussi la possibilité de coordination avec une préposition complexe figé (*à côté de et au-dessous de Y*), qui n'est pas une marque de figement moindre, comme il ressort entre autres du fait qu'une construction non figée comme

au costé de en français classique n'est jamais attestée dans notre corpus en coordination avec une préposition – qu'elle soit simple ou complexe –, parce qu'elle ne remplit pas, d'un point de vue distributionnel, le rôle d'une préposition.

Nous retenons enfin, comme dernier critère, l'**opacité sémantique** : nous considérerons qu'une structure est figée lorsque son sens n'est plus, ou plus systématiquement, compositionnel (Di Meola 2000 : 103).[15]

Quoi qu'il en soit, l'application de l'ensemble de ces critères n'est pas univoque : comme le note Lindqvist (1994 : 288), ils sont généralement non pas discrets mais graduels. Il semble en tout cas que ces critères sont tout à fait valables pour évaluer le degré de figement d'une construction donnée, en diachronie, mais que leur utilisation pour comparer en synchronie le degré de figement de différentes constructions ne soit pas nécessairement adaptée.

3.2.2. Inventaire préliminaire de prépositions complexes

Nous présentons ici un premier inventaire des prépositions complexes formées sur le schéma {P (det) N P} en ancien et moyen français. Il s'agit d'un premier inventaire, établi à partir des critères définis ci-dessus, appliqués sur l'ensemble des constructions correspondant au schéma cité dans notre corpus. Cet inventaire devra être revu et amélioré, mais constitue une base pour l'étude des conditions de figement de ces constructions.

Sur la base de ces critères, les constructions les plus figées semblent être celles qui se construisent toujours **sans article** (**11** constructions au total) : sur base adverbiale ou NLI, *en sus de, par defors de, par desor de* ; sur base nominale, *en guise de, de partie de, en forme de, par gage de, en defaute de, de poor de, en figure de, en maniere de*. Les constructions formées sur base adverbiale, avec article, semblent également avoir un haut degré de figement (**7** constructions) : *au devant de, au desus de, du costé de, ou fond de, du long de, au travers de, au desoz de*.

Les constructions formées sur base nominale ou verbale et qui sont construites toujours ou optionnellement avec l'article, semblent être les moins figées. On dénombre dans notre corpus **5** constructions apparaissant toujours avec l'article : *de la part de, du party de, au departir de, ou commencement de, au temps de* et **34** apparaissant avec ou sans l'article : *por (l')amor de, à/au chief de, par (la) raison de, en/ou lieu de, à (l')hore de, par (la) force de, en/ou temps de,*

[15] Adler (2001 : 159) fait remarquer que certaines constructions nettement opaques, comme *à l'instar de* et *à l'insu de* supportent par ailleurs des modifications morpho-syntaxiques (*à son insu, à son instar*). A notre avis, cela montre que tous les critères ne sont pas toujours satisfaits en même temps, ce qui explique entre autres le caractère graduel du figement. On notera par ailleurs que les formes modifiées citées par Adler (*à son insu, à son instar*) ne semblent guère usitées à l'oral.

à/au pié de, pour (la) cause de, en/ou nom de, par (la) defaute de, en main de, por (la) cause de, de/du fait de, en/ou milieu de, de/du temps de, en/ou cas de, por (la) mort de, por (la) poor de, en (la) semblance de, par (la) main de, de (la) main de, à/au partir de, en/ou service de, en/ou cuer de, de/du peril de, en/ou chief de, par (la) voie de, à/au bort de, de (la) bouce de, por (de) doute de, en/ou derriere de, à/au desor de, por/ou/au cas de. Comme on le voit, parmi ces constructions, un certain nombre peut apparaître avec diverses prépositions en première position ; certaines sont des variantes d'une base plus figée, comme *en/ou chief de*.

3.3. Phénomènes de figement : étude sur quelques constructions choisies

3.3.1. à hore de

Dans ses premières occurrences, la construction *a (l')hore de* (*a eure de*, etc.), ne semble pas figée, étant donné d'une part que le sens y demeure temporel, comme on le voit dans l'exemple 17, et d'autre part qu'il y a un haut degré de variation aux 12ème et 13ème siècles (avec notamment la présence d'autres prépositions, ou l'insertion d'un adjectif entre préposition et nom : *ainz eure de, a droite eure de, après hore de, en droit eure de, entor eure de, jusqu'a ceste hore*), combiné avec une fréquence très basse.

(16) Et quant il furent monté et apareillé, si se partirent de laienz et errerent **jusqu'a hore de** prime. (*Queste del Saint Graal*, p. 52, vers 1220)

« Une fois à cheval et fins prêts, ils partirent de là et cheminèrent jusqu'à l'heure de prime »

On note cependant une évolution avec l'apparition à partir du 15ème siècle (une seule occurrence avant cette date dans notre corpus) de régimes de type « événement », avec la construction *à l'heure de* (très rare en ancien français, mais qui apparaît systématiquement au 15ème), qui introduit alors des régimes comme *son trespas, ce mariage, cette adversité*. L'apparition de l'article, accompagnée d'un début d'opacification sémantique, est exactement l'opposé de l'évolution attendue, à moins de considérer les deux constructions comme indépendantes : la construction initiale, *à hore de*, aurait disparu au cours du 14ème siècle, tandis que la deuxième construction, *à l'heure de*, serait apparue au cours du 15ème. L'analyse des emplois de *à (l')hore de* dans notre corpus semble compatible avec cette analyse, comme on le voit dans le tableau 2.

régime de la préposition complexe	1101-1150	1151-1200	1201-1250	1251-1300	1301-1350	1351-1400	1401-1450	1451-1500	1501-1550	*Total*
heure (prime, none, vespres)	2	3	38	4	2	5		3	1	*58*

événement		1						17	1	*16*
moments de la journée (repas, coucher)		3					1	7		*11*
adverbe temporel (ore, adonc)			1					1		*2*
proposition infinitive				1						*1*

Tableau 2 : sens de la construction *à (l')heure de* en ancien et moyen français

3.3.2. por amor de

La locution prépositionnelle *por (l')amor (de)* apparaît dès le 11ème siècle avec un complément au cas régime sans préposition, puis au 12ème avec la préposition *de*. Les deux constructions coexistent jusqu'à la fin du 13ème siècle, puis la première construction, sans la préposition *de*, disparaît. Dans un premier temps, ces deux constructions semblent peu figées : leur sémantisme est nettement compositionnel, et glosable par « en raison de l'affection qu'ils avaient pour », comme l'illustre l'exemple 18.

(17) plorent danzel et escuier, plorent serjant et chevalier ; un seul houme n'a en la cort qui **pour l'amor d'**Athon ne plort. (*Roman de Thèbes*, t. 1, v. 5992, vers 1150)

« tous pleurent : pages et écuyers, hommes d'armes et chevaliers ; il n'y a pas un seul homme à la cour qui ne pleure pour l'amour d'Athon »

Ce sens semble moins acceptable pour les emplois avec régime non humain (très rare avant le 15ème, juste une occurrence isolée dans *Eracle* : ex. 19), où la glose devrait être « en raison de, à cause de » (expression renforcée de la cause[16]). A partir du 15ème, ce type d'emploi semble plus fréquent, et surtout, on arrive même – dans un langage marqué stylistiquement, il est vrai – à l'introduction d'une subordonnée (ex. 20).

(18) Tout **por l'amor de** cest afaire li varlés au cuer debonaire a fait le poulain jus abatre. (*Eracle*, v. 1883, vers 1176)

« Et pour cette raison, le valet au bon cœur a fait abattre le poulain »

(19) C'est que je venons par rapport à noute fille, **pour l'amour de** ce qu'alle va être la femme d'Arlequin voute valet (Marivaux, *L'heureux stratagème*, I, 1, 1733).

« C'est que je viens rapport à notre fille, parce qu'elle doit épouser votre valet Arlequin »

Cette évolution sémantique est bien accompagnée d'un figement morpho-syntaxique, comme le montre le tableau 3, puisque la construction *por l'amor de* (*pour l'amour de*) devient progressivement majoritaire.

[16] On trouve la même évolution en ibéro-roman, avec par exemple en galicien *por mor de* « à cause de » : *Foi ó médico por mor dunha dor nas costas* « il a été chez le médecin à cause d'une douleur aux côtes ». On peut de plus voir dans la réduction phonétique (*amor* > *mor*) une marque de grammaticalisation.

	1101-1150	1151-1200	1201-1250	1251-1300	1301-1350	1351-1400	1401-1450	1451-1500	1501-1550	1101-1150	1151-1200	1201-1250	*Total*
por l'amor + régime			2	9	8		2						21
por amor + régime	3	1	10	31	9	3							57
por l'amor de + régime			4	5	56	1	7	13	33	2	59	2	182
por amor de + régime				5	19			5			3		32

On remarquera cependant que, dans le cas de cette construction, la règle de disparition de l'article liée à un figement croissant n'est pas respectée, peut-être parce qu'il y a un paramètre indépendant (l'article devient plus fréquent même devant N abstrait, en moyen français).

Tableau 3 : fréquence des constructions *pour (l')amour (de) Y* dans notre corpus, du 11ème au 16ème siècle

3.3.3. à chief de

A l'origine nom de partie du corps (latin *caput* « tête »), *chief* est employé dès le 11ème siècle comme NLI, comme le montre l'exemple 21 :

(20) D'un graisle cler racatet ses cumpaignz E si cevalcent **el premer chef** devant, Ensembl'od els .XV. milie de Francs (*Chanson de Roland*, v. 3195, vers 1100)

« Au son du clairon, il rassembla ses compagnons, et tous chevauchèrent dans les premiers rangs, avec à leur suite 15 000 soldats francs »

Plus tard, au 12ème siècle, apparaît la locution prépositionnelle *à/au/el chief de*, dont nous donnons ci-dessous deux exemples (ex. 22-23). Cette évolution est donc conforme à la chaîne de grammaticalisation proposée par Heine, Claudi & Hünnemeyer (1987), Heine (1989) et détaillée par Svorou (1994 : 90) : « human body part > relational part of object > location adjacent to object part > location in region of object part » ; dans l'exemple 21, *el premer chef* indique qu'on est arrivé à la dernière étape de cette évolution (*location in region of object part*). Cette évolution constitue un préalable à l'emploi de *chef* comme élément d'une locution prépositionnelle, que l'on observe effectivement (ex. 22).

(21) Mesis saint Pere **el chief del** pré Neiron, Et convertis saint Pol son compaignon (*Couronnement de Louis*, v. 1014, vers 1130)

« Tu mis le saint père au bout du pré de Néron, et convertis son compagnon, saint Paul »

(22) Si mei n'esteit pur Guiburc la bele, Jol ferreie ja **al chef de** ceste feste, D'anduis parz en charreit la cervele. (*Chanson de Guillaume*, v. 3464, vers 1140)

« Quant à moi, si ce n'était pour Guibourc la belle, je le ferais dès la fin de cette fête, et je ferais traîner sa cervelle d'un côté et de l'autre »

Cet emploi de *au chief de* comme locution prépositionnelle présente une évolution sémantique très nette, avec le passage du sens spatial « à l'extrémité de » au sens temporel « au bout de ». Le sens spatial est le seul 'accessible' aux constructions non figées (exemple 22 : *el chief del pré*) ; les constructions semi-figées (*al chef de*) présentent à la fois des emplois spatiaux et des emplois temporels, comme dans l'exemple 23 ci-dessus (*al chef de ceste feste*) ; enfin, les constructions figées (*a chef de*) ne présentent que le sens temporel.

La variation morpho-syntaxique se maintient jusqu'au 14ème siècle mais est très faible dès le 13ème siècle, où ne subsistent déjà plus que *à* et *au chief de*.

construction	1101-1501	1151-1200	1201-1250	1251-1300	1301-1350	*Total*
a chef de	3	2	11	5	2	*23*
au chef de	7	14	12	6	8	*47*
autres constructions	2	7	5	3	2	*19*

Tableau 4 : constructions prépositionnelles sur *chef* (préposition (article) *chef de*) dans notre corpus

La locution prépositionnelle disparaît progressivement aux 16ème-17ème siècles ; à cette période, la plupart des emplois sont plutôt à analyser comme liés au verbe, et on a donc affaire à la locution verbale *venir à chef*, que l'on trouve depuis l'ancien et moyen français, comme le montre l'exemple 24.

(23) Et quant li mareschaux fu revenus, si lui conta la contesse toute sa besoingne, et le requist de lui conseillier et aidier a venir **a chief de** sa demande. (*Chronique de Morée*, p. 375, 1320-1324)

« Au retour du maréchal, la comtesse lui exposa son affaire, et lui demanda de la conseiller et l'aider à faire aboutir sa requête »

3.3.4. en lieu de

Les constructions prépositionnelles formées sur *lieu* apparaissent au 12ème siècle. Il y a relativement peu de variation : la préposition qui précède *lieu* est presque toujours *en*, et il y a très peu d'occurrences avec insertion entre *en* et *lieu*. Le sens de base « à la place de, en remplacement de » apparaît dès la première occurrence du corpus (exemple 25) ; c'est le sens le plus fréquent pour cette construction. On ne trouve qu'une occurrence où la construction semble avoir un sens nettement différent, et peut être glosée par « en forme de » (exemple 26).

Il faut noter cependant qu'à partir du 14ème siècle, *en lieu de* est suivi non plus d'un régime nominal (et signifiant « en remplacement de ») mais d'une proposition subordonnée ou infinitive, avec le sens « plutôt que de ». Cette 'conjonction complexe' devient fréquente en particulier à partir des 15ème-16ème siècles, tandis que la 'préposition complexe' disparaît.

(24) Racines unt **en lu de** mes, Qui sur deintez saülent les. (*Voyage de saint Brendan*, v. 701, début 12ème)

« ils ont pour plat des racines, qui les saoulent mieux que les mets les plus raffinés »

(25) Astarot ot non li deables, d'Enfer iert mestre connestables ; **en lieu de** vielle se figure, devant lor vient grant aleüre. (*Roman de Thèbes*, t. 1, v. 2893, vers 1150)

« le démon s'appelait Astarot, il était maître aux Enfers ; il vient vers eux à grande allure, ayant pris l'apparence d'une vieille femme »

3.3.5. au-dessus de

La construction prépositionnelle *au desus* est attestée pour la première fois vers la fin du 12ème et le début du 13ème siècle :[17]

(26) s'il en est einsi que li anemis puet venir **au desus de** toi (*Queste del Saint Graal*, v. 102)

« s'il arrive que le diable prenne le dessus sur toi »

Elle n'a pas été formée directement à partir de l'emploi de *desus* comme préposition, adverbe ou particule : sa création passe plutôt par une réanalyse de cet adverbe comme substantif (Sävborg 1941 : 190 ; Darmesteter 1967 : 81). Ce substantif et l'expression composée *au desus* s'employaient d'ailleurs d'abord pour exprimer un sens non spatial de supériorité :

(27) […] se vos **an** venez **au desus**, que vers vos ne se puisse plus desfandre […] (*Perceval*, v. 1641-1643)

« si vous avez le dessus au point que [votre adversaire] ne puisse plus se défendre »

L'expression ne respecte donc pas la tendance générale selon laquelle le sens spatial est créé avant les sens non spatiaux (De Mulder 2003 : 295-297). Le nom *dessus* fonctionne comme NLI lorsque la préposition est employée avec un sens spatial :

(28) Car au chief de .IX. jours, les cors de nos gens que il avoient tuez vindrent **au desus de** l'yaue, […] (Joinville, *Vie de Saint Louis*, v. 289)

« car au bout de 9 jours, les corps de nos hommes qu'ils avaient tués, remontèrent à la surface de l'eau » (traduction par J. Monfrin, Paris, Garnier)

L'expression exprime toutefois souvent des sens non spatiaux, comme il ressort du tableau ci-dessous, qui récapitule les différents sens non spatiaux identifiés dans le corpus de la BFM :

	1201-1250	1251-1300	1301-1350	1351-1400	1401-1450	1451-1500	1501-1550	1551-1600	*Total*

[17] On trouve également dans la BFM quelques occurrences de *au desor de*, qui a un sémantisme apparemment identique à celui de *au desus de*, et semble la précéder chronologiquement d'un demi-siècle environ.

spatial			1	4		8	7		*20*
métaphorique (idée de *supériorité*)	13			9		10			*32*
métaphorique (idée de *quantité*)				1	1				*2*
Total	*13*	*0*	*1*	*14*	*1*	*18*	*7*	*0*	*54*

Tableau 5 : sens de *au-dessus de* dans notre corpus

Le caractère opaque de la forme suggère qu'elle a atteint un stade de grammaticalisation (ou lexicalisation) avancé. Cette idée est confirmée par le constat que la forme *au desus de* présente une variation très faible :

54	*au desus de*
2	*au desus par*
1	*desus por*
1	*en desus en*
1	*par desus a*
1	*par desus de*

Tableau 6 : constructions complexes sur base *desus*, dans la BFM

Il y a donc une cohésion morpho-syntaxique très nette, qui semble différencier cette construction des autres constructions étudiées jusqu'ici.

2.1 Le figement en diachronie

Les cinq constructions étudiées ci-dessus **apparaissent au 12ème siècle**. Il y a, pour toutes, un certain degré de variation jusqu'au 16ème siècle – elles restent donc toujours imparfaitement figées, ou du moins coexistent toujours avec des constructions libres. Ce n'est pas le cas en revanche pour les constructions formées sur des NLI, qui ne présentent pas une variation importante, et apparaissent généralement avec leur forme définitive.

On peut remarquer que toutes restent peu fréquentes, en particulier si on les compare à des prépositions simples, à l'exception de *au-dessus de*. L'importance de la variation au contraire est très variable ; elle dépend, comme noté ci-dessus, de la nature des constructions : il y a ici un continuum allant de constructions très figées (*au-dessus de*, *au-devant de*) jusqu'aux constructions en syntaxe libre – les constructions *por amor de*, *à hore de*, etc. occupent une place intermédiaire sur ce continuum.

Il semble que tous les critères exposés ci-dessus n'ont pas la même importance. La fréquence en particulier semble difficile à exploiter directement. Les critères morpho-syntaxiques permettent principalement d'opposer les constructions sur base NLI aux constructions sur base nominale. Enfin, l'opacification sémantique semble être un bon critère pour la langue ancienne. Il faut noter à ce sujet que l'opacité (pour les constructions à base nominale) ou l'évolution sémantique (pour les NLI, donc à partir d'un sens spatial supposé d'origine), peut apparaître très vite, et même dès les premières occurrences de la construction dans le corpus.

En ce qui concerne l'évolution subséquente des constructions que l'on peut considérer comme lexicalisées (voir ci-dessous), on peut remarquer la disparition de certaines constructions (*à/au chief de, à hore de, por amor de*), la conservation sans évolution notable d'autres constructions (*en/au lieu de, au-dessus de, au-devant de*), et enfin la grammaticalisation d'un petit nombre d'entre elles (*du côté de* > *côté*, cf. Fagard 2007).

4. Conclusion : Grammaticalisation ou lexicalisation ?

Il ressort de la conclusion de la section précédente que la lexicalisation précède la grammaticalisation et que seules certaines prépositions complexes parcourent jusqu'au bout le processus de grammaticalisation. En fait, on peut se demander si les évolutions décrites ci-dessus doivent être considérées comme des processus de grammaticalisation ou des processus de lexicalisation. Si on accepte la répartition traditionnelle des morphèmes en morphèmes lexicaux et morphèmes grammaticaux (ou fonctionnels) et qu'on classe les prépositions parmi les morphèmes grammaticaux, comme le font la plupart des grammairiens (voir par ex. Riegel, Pellat et Rioul 2001 : 537), il faut bien conclure qu'on a affaire à un processus de grammaticalisation, c'est-à-dire un ensemble de changements linguistiques au cours desquels des termes lexicaux sont transformés en éléments grammaticaux, ou des éléments grammaticaux en des éléments encore plus grammaticaux (Traugott 1996 : 183). Cette conclusion semble moins justifiée, en revanche, si on ne considère pas toutes les prépositions comme des éléments grammaticaux. Considérons les deux propriétés les plus souvent citées pour les morphèmes grammaticaux : ils auraient un sens grammatical, non descriptif, et ils constituent une classe fermée. On constate alors, premièrement, que les prépositions n'ont pas toutes un sens purement grammatical : si des prépositions comme *de* ou *à* servent en effet, du moins dans certains emplois, à exprimer des rapports purement grammaticaux, on ne saurait en dire autant de *sur*, *dans*, *contre*, *pendant*, etc., et encore moins de prépositions complexes comme *au-dessus de* ou *au bout de* : celles-ci décrivent bien (entre autres) des relations dans le temps et dans l'espace qui ne sont pas purement grammaticales. Deuxièmement, les prépositions ne constituent certainement pas une classe aussi fermée que les morphèmes grammaticaux typiques (les pronoms personnels, les désinences verbales, etc.) ; les prépositions complexes en sont la meilleure preuve. On comprend donc que plusieurs auteurs aient récemment proposé de distinguer, à l'intérieur de la classe des prépositions, des prépositions lexicales et non-lexicales (Rauh 1993, Tremblay 1996) ou lexicales et fonctionnelles (Littlefield 2006). D'ailleurs, l'étude détaillée des emplois de la préposition *à*

par Goyens, Lamiroy et Melis (2002) montre que même celle-ci ne saurait être classée comme purement grammaticale : si ses emplois régis ou nucléaires sont devenus ses emplois centraux, elle connaît encore des emplois spatiaux dans lesquels elle a un sens plus concret. Nous conclurons donc que toutes les prépositions ont des emplois lexicaux et des emplois grammaticaux, mais que le poids respectif de ces emplois peut être différent d'une préposition à l'autre.[18] Partant, il semble discutable de classer la formation des prépositions complexes parmi les phénomènes de grammaticalisation.

Faut-il considérer du coup, avec Lehmann (2002b), qu'il s'agit d'un phénomène de lexicalisation ? Oui, si on accepte la définition de la lexicalisation proposée par Brinton et Traugott (2005 : 96) : « lexicalization is the change whereby in certain linguistic contexts speakers use a syntactic construction or word formation as a new contentful form with formal and semantic properties that are not completely derivable or predictable from the constituents of the construction or the word formation pattern. » Cette définition s'applique en effet sans problèmes à la plupart des formes étudiées ci-dessus : au moment de leur création, celles-ci sont transparentes et leur sens est construit de façon compositionnelle, mais à partir d'un certain moment de leur évolution, leur sens et leurs propriétés grammaticales ne peuvent plus être expliqués exclusivement à partir des expressions qu'elles comportent : *por amor de* a acquis le sens de 'en raison de' ou 'à cause de', *a chief de* celui de 'à bout de' ou *en lieu de* celui de 'en remplacement de'. Bien entendu, ces sens existent d'abord comme des réinterprétations de la préposition dans des contextes bien particuliers, mais ils se retrouvent ensuite dans des contextes qui ne comportent plus les indices justifiant ces réinterprétations (cf. Heine 1993), de sorte qu'on doit bien conclure que l'interprétation a acquis un statut autonome et est associée au groupe prépositionnel tel quel.

Comme nous l'avons dit à la fin de la troisième section, la préposition complexe nouvellement créée peut subir un processus de grammaticalisation, au sens défini par Brinton et Traugott (2005 : 99) : « Grammaticalization is the change whereby in certain linguistic contexts speakers use parts of a construction with a grammatical function. Over time the resulting grammatical item may become more grammatical by acquiring more grammatical functions and expanding its host-classes ».[19] Considérons à ce propos l'évolution de la

[18] Nous rejoignons ainsi Lehmann (2002b : 8), qui soutient qu'il y a des éléments lexicaux et grammaticaux dans toutes les classes de mots.

[19] Le terme *host-class* est emprunté à Himmelmann (2004) et désigne les éléments qui peuvent être présents dans le contexte d'emploi de l'élément linguistique subissant le processus de grammaticalisation. Ainsi, lors de son développement comme marquer du futur périphrastique, le verbe *aller* élargit ses contextes d'emploi, puisqu'il pourra être combiné avec des sujets non animés et être suivi de verbes désignant des processus sans agent (*il va pleuvoir*) (Brinton et Traugott 2005 : 72).

préposition *du côté de*. Si celle-ci avait au début un sens spatial, elle s'emploie aussi en FM pour introduire le topique du discours :

(29) **Du côté de** la santé, on observe des disparités importantes d'une région à une autre. (Google)

Comme le note également Lehmann (2002a : 70), même dans les emplois spatiaux, le nom ne fonctionne plus vraiment comme nom relationnel, comme il ressort du fait que son complément ne peut plus être remplacé par un déterminant possessif et qu'il faut dire *à côté de vous* au lieu de *à votre côté*. Dans la mesure où le nom *côté* tend ainsi à changer de catégorie grammaticale au sein de la préposition complexe, il n'y a pas seulement lexicalisation, mais également grammaticalisation (Wischer 2000 : 365, Rostila 2007) ; ce processus de grammaticalisation et de décatégorisation atteint son point final lorsque les éléments entourant le nom disparaissent l'un après l'autre, le résultat étant que le nom *côté* est transformé en préposition et sert à signaler le topique du discours :

(30) **Du côté** santé, il semble en bonne forme, avec un très bon moral. (Google)

(31) **Côté** santé, prenez le temps de bien vous reposer durant les vacances, ... (Google)

Notons toutefois que ce changement de statut grammatical n'a été possible qu'au sein de l'unité lexicale *du côté de* et que *côté* peut s'employer dans une classe moins restreinte de contextes, conformément à la définition de la grammaticalisation de Brinton et Traugott.

Il s'ensuit que, dans l'évolution de cette préposition, lexicalisation et grammaticalisation sont imbriquées l'une dans l'autre : la construction *du côté de* devient une nouvelle unité lexicale, mais lors de cette évolution même, le nom *côté* est décatégorisé, ce qui constitue plutôt un processus de grammaticalisation. Cette imbrication des deux types d'évolution n'est pas surprenante : il est bien connu que la grammaticalisation et la lexicalisation impliquent les mêmes mécanismes phonétiques et syntaxiques : réduction phonétique, réanalyse, démotivation, conventionnalisation, etc. (Wischer 2000 : 364). En fin de compte, ce qui distingue les deux types de processus, c'est leur résultat : la lexicalisation crée de nouvelles unités lexicales, la grammaticalisation crée de nouvelles formes grammaticales. Ainsi, la formation de la préposition complexe *du côté de* et même la transformation de *côté* en préposition est une lexicalisation, mais le changement de catégorie impliquée par cette évolution peut être considéré comme un phénomène de grammaticalisation. De même, la

création de la préposition *à* est un phénomène de lexicalisation, mais lorsque cette préposition assume des tâches grammaticales, on assiste à un phénomène de grammaticalisation.[20]

5. Bibliographie

Bases de données utilisées

BFM – Base de Français Médiéval [En ligne]. Lyon : UMR5191 ICAR / ENS-LSH, 2005, <http://bfm.ens-lsh.fr>

BTMF (= DMF) – Base du Dictionnaire de Moyen Français, UMR7118 ATILF / Nancy2, < http://atilf.atilf.fr/dmf.htm>

Frantext, UMR7118 ATILF / Nancy2, <http://www.frantext.fr>

Références

Adler, Silvia (2001). « Les Locutions Prépositives : Questions de Méthodologie et de Définition » *Travaux de Linguistique.* 42 – 43, 157-170.

Borillo, Andrée (2002). « Il y a prépositions et prépositions ». *Travaux de linguistique*, 141-155.

Borillo, Andrée (2000). « Degrés de grammaticalisation : des noms de parties aux prépositions spatiales ». *Travaux linguistiques du Cerlico* 13, 257-274.

Brinton, Laurel & Traugott, Elizabeth Closs (2005). *Lexicalization and Language Change*. Cambridge, Cambridge University Press.

Darmesteter, Arsène (1967). *Traité de la formation des mots composés dans la langue française comparée aux autres langues romanes et au latin*, Paris, Honoré Champion.

De Mulder, Walter (2003). « La préposition *au-dessus de* : un cas de grammaticalisation ? », *Verbum* 3, 291-305.

Di Meola, Claudio (2000). *Die Grammatikalisierung deutscher Präpositionen*. Tübingen, Stauffenburg.

Fagard, Benjamin (2007). « *Côté* dégrammaticalisation – le cas des prépositions ». In Combettes, Bernard, Prévost, Sophie, Bertrand, Olivier & Fagard, Benjamin (eds.), *Actes du colloque Diachro-3*, Bern, Peter Lang.

Goyens, Michèle, Lamiroy, Béatrice & Melis, Ludo (2002). « Déplacement et repositionnement de la préposition à en français ». *Linguisticae Investigationes* VVX/2, 275-310.

Heine, Bernd (2002). « On the role of context in grammaticalization ». In : Wischer, Ilse & Diewald, Gabriele, eds., *New Reflections on Grammaticalization*, Amsterdam, john Benjamins, 83-101.

Hopper, Paul (1991). « On some principles of grammaticalization ». In Traugott, Elizabeth Closs & Heine, Bernd, éds. *Approaches to Grammaticalization, Vol. I*, 17-35.

Lehmann, Christian (1985). « Grammaticalization : Synchronic variation and diachronic change ». *Lingua e Stile* 20 : 303-318.

[20] L'idée sous-jacente est évidemment que la grammaire et le lexique ne constituent pas deux « modules » séparées : pour autant que les morphèmes grammaticaux sont des unités de forme et de sens, ils font partie du lexique ; ils se distinguent toutefois des autres unités lexicales par le fait qu'ils expriment (aussi) des relations grammaticales.

Lehmann, Christian (2002a). *Thoughts on Grammaticalization*. Erfurt, Seminar der Sprachwissenschaft. Deuxième édition revue.

Lehmann, Christian (2002b). « New Reflections on Grammaticalization and Lexicalization ». In : Wiescher, Ilse & Diewald, Gabriele, eds. *New Reflections on Grammaticalization.* Amsterdam, John Benjamins.

Littlefield, Heather A. (2006). *Syntax and Acquisition in the Prepositional Domain : Evidence from English for Fine-grained Syntactic Categories*. Université de Boston, thèse (Ph.D. dissertation).

Melis, Ludo (2003). *La préposition en français*. Paris, Ophrys.

Riegel, Martin, Pellat, Jean-Christophe & Rioul, René (2001). *Grammaire méthodique du français*. Paris, PUF.

Rostila, Jouni (2004). « Lexicalization as a way to grammaticalization ». In : Karlsson, Fred, éd., *Proceedings of the 20th Scandinavian Conference of Linguistics, Helsinki, 7-9 janvier 2004*, University of Helsinki, Departement of General Linguistics, Publications n° 36, http ://www.ling.helsinki.fi/kielitiede/20scl/proceedings.shtml

Rostila, Jouni (2007). « Storage as a way to grammaticalization ». http ://www.constructions-online.de/articles/345/

Sävborg, T. (1941). *Étude sur le rôle de la préposition* de *dans les expressions de lieu relatives en latin vulgaire et en gallo-roman*, Uppsala, A.-B. Lundequistska Bokhandeln.

Tremblay, Mireille (1996). « Lexical and non-lexical prepositions in French », in A. Di Sciullo (éd.), *Configurations*, Somerville, MA, Cascadilla Press, 79-98.